

REGLEMENT CHALLENGE ROUTE Saison 2020

Commission CyclosporUFOLEP45

Ce challenge disputé suivant un classement individuel par points est réservé aux licenciés UFOLEP du Loiret.

Epreuves concernées :

- les épreuves sur route et Contre la Montre (CLM) inscrites au calendrier départemental,
- les championnats régionaux et nationaux (route et CLM).

Catégories : Les catégories de classement du challenge sont réparties comme suit :

- Pour les adultes, par catégorie de valeur : 1, 2, 3, 4A et 4B
- Pour les jeunes, par catégorie d'âge : 13/14 ans et 15/16 ans
- Pour les Féminines de catégorie 4

Attribution de points :

- **Point de place :** attribués aux premiers de chaque épreuve en fonction du nombre de partants dans laquelle le concurrent est inscrit et suivant les grilles ci-après :

Il y a 30 partants et plus		Il y a de 10 à 29 partants	
Places	Points	Places	Points
1 ^e	10	1 ^e	8
2 ^e	7	2 ^e	6
3 ^e	6	3 ^e	5
4 ^e	4	4 ^e	3
5 ^e	3	5 ^e	2
Il y a 9,8,7,ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	Points	Places	Points
1 ^e	5	1 ^e	3
2 ^e	0	2 ^e	0
3 ^e	0	3 ^e	0
4 ^e	0	4 ^e	0
5 ^e	0	5 ^e	0

- Epreuves par étapes : chaque étape est considérée comme une épreuve individuelle attribuant des points, le classement général n'attribuant aucun point,
- Championnats : Les points de place pour les championnats sont attribués suivant le classement du concurrent dans sa catégorie d'âge.
- Les CLM par équipes et épreuves gentlemen ne donnent pas lieu à attribution de points de place
- **Points de participation :** 3 points sont attribués à chaque concurrent ayant pris le départ des épreuves inscrites au challenge. Les points de participations sur l'épreuve qualificative au national et sur les différents championnats seront doublés, soit 6 points.
- **Points de bénévolat :** 3 points sont attribués aux licenciés mobilisés par l'organisation de l'épreuve et n'ayant pu concourir.

Changement de catégorie en cours de saison :

Le concurrent perd ses points de place obtenus lors des épreuves inscrites au calendrier départemental. Les points obtenus lors des championnats ainsi que les points de participation et de bénévolat sont conservés.

Classement final :

En cas d'égalité de points, les concurrents seront départagés ainsi :

- 1 - nombre de points de participation,
- 2 - nombre de points de place,
- 3 - le plus âgé.

La remise du challenge sera effectuée en fin de saison, au cours de la réunion annuelle de la commission technique sportive départementale.